DINOZÉ

Année 2025

N° 1

Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 1 – lundi 24 mars 2025

Le mot du Maire :

Chers habitants,

L'année 2025 présente de nombreuses incertitudes, ainsi notre responsabilité nous demande la plus grande prudence pour la gestion de notre commune. Alors que les bases de la taxe foncière viennent d'être réévaluées par le gouvernement à + 1.7 %, que la CAE d'Epinal s'apprête à voter une augmentation de +2.24 % pour compenser les pertes de dotations de l'Etat, j'ai proposé et obtenu l'accord à l'unanimité du conseil municipal de ne pas augmenter la fiscalité communale. Nos taux communaux resteront donc figés en 2025.

Le financement de l'aire de convivialité du centre bourg est maintenant totalement terminé, les dernières subventions ont été versées en février 2025. Le montant total des subventions obtenues additionné au remboursement d'une partie de la TVA versée s'élève à 322 264 €. Hors acquisition foncière, le reste à charge pour la commune est de 36 075 € soit environ 50 € par habitant. La totalité de cet investissement a été réalisé sans avoir eu recours à l'emprunt.

Au début du mandat, nous nous étions engagés sur la réfection de l'ensemble de notre réseau routier, afin de tenir cet engagement, un dernier programme de travaux a été voté en 2025, ainsi, les rues de la Rondenolle, de la Moselle, de Besonfosse ainsi que l'impasse du Quéquement verront leurs revêtements rénovés. Une demande de subvention sera déposée en parallèle au Conseil Départemental.

La municipalité réfléchit à la sécurisation des rues traversant le village, le dossier est complexe.

Une modification simplifiée du PLU devrait avoir lieu rapidement afin de permettre à l'Ehpad une extension de 20 chambres.

Les cours d'informatique organisés par la CAE se poursuivent en mairie. Merci à Martin, l'animateur CAE qui a déjà dispensé plus de 45 heures sur notre territoire. Nous sommes à ce jour, la commune qui a bénéficié du volume d'heures le plus important. Merci au Président de la CAE, Michel Heinrich pour la mise en place de ce dispositif dont nous bénéficions gratuitement.

Une dizaine de familles bénéficient des affouages 2025, les travaux sont en cours en forêt communale.

Pour répondre à la demande des enseignantes de l'école élémentaire, un tableau numérique équipera l'école du haut (CE1, CE2, CM1 et CM2) à la rentrée de septembre. Ainsi, nos deux écoles bénéficieront d'un équipement pédagogique moderne et récent.

J'ai rencontré récemment avec S. Grand, adjointe aux affaires scolaires, Mme l'Inspectrice afin d'attirer son attention sur les particularités de nos écoles en vue de la prochaine rentrée scolaire. Nous espérons toujours l'arrivée de nouvelles familles pouvant conforter nos écoles. La pérennité des deux postes d'enseignantes est acquise pour la rentrée, quant à l'existence de moyens supplémentaires, il reste lié à l'effectif comptabilisé en septembre. Le cas de notre école a été évoqué lors de la réunion de la carte scolaire 2025.

Deux nouveaux services sont proposés en 2025 : une vente à emporter de poulets rôtis les lundis soirs devant la mairie et un distributeur à pain à l'entrée du City-Park, ouvert 7j/7 et 24 h/24.

L'équipe municipale reste pleinement mobilisée sur les dossiers en cours et vous assure de leurs profonds dévouements au service de notre commune.

Le Maire, Wilfrid GRANDMAIRE

PROGRAMME D'ACTIONS ONF POUR L'ANNEE 2025

L'ONF a soumis le programme d'actions pour l'année 2025 conformément au document d'aménagement de la forêt communale.

- **Travaux de maintenance sur infrastructure :** entretien des renvois d'eau et réseau desserte (route forestière de la Pierre Torèle) montant estimé à 500 € HT. Ces travaux seront réalisés par souci d'économie par notre employé communal.
- **Travaux sylvicoles :** nettoiement de régénération (localisation 20.u)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté correspondant aux travaux de maintenance sur infrastructure et travaux sylvicoles qui seraient effectués par ONF pour un montant de 992.18 € HT.

MODIFICATION SIMPLIFIE DU PLU

L'EHPAD de Dinozé envisage une extension de 20 chambres sur le parking actuel. Ce projet nécessite une modification simplifiée d'une partie du zonage N de la parcelle 41 en zone UB ;

Nous avons sollicité le bureau d'études EOLIS afin d'établir un devis concernant cette révision simplifiée ; le coût de cette démarche sera pris en charge dans un premier temps par la municipalité avant remboursement par le porteur de projet.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- D'engager une modification simplifiée du PLU et charger M. le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires.
- **De fixer** les modalités de mise à disposition suivantes :

- une notice de présentation de la modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques seront mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

- les modalités, lieux et horaires de mise à disposition du dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES : PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le programme de travaux de la voirie 2025 va concerner :

- Rues de Bésonfosse, de la Rondenolle et de la Moselle.
- Impasse du Quéquement

Ces travaux de réfection sont classés dans une catégorie d'opérations subventionnables par le Conseil départemental.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de :

- Solliciter auprès des services du Conseil Départemental des Vosges les subventions pour financer la réalisation des travaux de voirie
- Dire que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et **à** signer les documents à intervenir.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été évoqué en Conférences des Maires que la loi sur le Service public de la petite enfance a instauré une compétence Autorité Organisatrice Petite enfance aux communes.

La communauté d'Agglomération d'Epinal assurant la gestion de tous les équipements (crèches, RPE…), il a été proposé de transférer cette nouvelle compétence à la CAE.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEV

(Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Président du SDEV l'informant d'une consultation des communes adhérentes.

Considérant la demande de la commune de Martinvelle et de la SICAE Est qui a sollicité le SDEV pour lui transférer sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité sur son territoire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications des statuts du SDEV

DEMANDE D'ADHESION AU SMIC

(Syndicat Mixte pour l'informatisation communale)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de :

- Syndicat des Eaux du Haut du Mont - siège : Florémont
- Syndicat des Eaux de Bel-Air – siège : Frain
- Groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux

CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION

(Domaine public fluvial VNF)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite au procès-verbal de bornage de la propriété de Mme POULAIN, une convention de superposition d'affectations relative au chemin situé entre la rue de la Papeterie et la rue de la Houée a été rédigée par le géomètre, M. CHARDOT.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à parapher et signer la convention de superposition d'affectations.

ELARGISSEMENT DU RIFSEEP (Régime indemnitaire)

Le Maire rappelle la délibération N°2023/20 en date du 09 mai 2023, il précise que l'article 6 de celle-ci prévoit un réexamen de l'IFSE en cas de changement de grade suite à une promotion. Un de nos agents vient d'être promu, il est donc nécessaire de réexaminer la situation.

Il est donc proposé au conseil municipal d'élargir les articles 2, 3, 10 et 11 de la délibération N°2023/20 du 09/05/2023.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'extension du RIFSEEP à compter d'avril 2025 pour les agents relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial de catégorie B, en leur attribuant :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- Un complément indemnitaire annuel (CIA)

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE CHASSE (lot N°2)

EN FORÊT COMMUNALE

Nous avons 2 baux communaux :

- Lot N°1 Mr RINGENBACH (président) durée 6 ans du 01/04/2022 au 31/03/2028
- Lot N°2 est partagé entre la société de Chasse La Mordorée de Arches représentée par sa présidente Mme LENOIR et M. MONTEMONT de Dinozé durée 6 ans du 01/04/2019 au 31/03/2025.

Le lot N°2 arrive à terme, les présidents ont été reçus pour le renouvellement éventuel du bail comme suit :

- Mr Montemont : superficie de chasse : 8,75 ha
- La société de chasse « la Mordorée » de Arches : superficie de chasse : 17,80 ha

Le Conseil municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention :

Un rappel des règles de sécurité sera fait à la signature des nouvelles conventions aux sociétés de chasse concernée.

- Fixer la durée (6 ans)
- Fixer le tarif (13€/ha)
- Dit que le tarif de location est établi pour la durée du bail
- Autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la location de la chasse communale et à l'abandon du droit de chasse du lot N°2.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024

Le conseil municipal doit se prononcer sur le compte CFU 2024.

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement : **378 655,09 €**

Report du déficit antérieur **:** **144 086,13 €**

522 741,22 €

Recettes investissement : **404 715,80 €**

Résultat de la section investissement : déficit de 118 025,42 €

Reste à réaliser : 14. 347,12 € solde de subvention Région Grand Est + et Agence de l'EAU – Facture NGE Paysage (réserve table ping-pong)

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : **380 476,76 €**

Recettes de fonctionnement 462 441,66€

Report de l'excédent de 2024	*178 036,95 €*
Total des recettes	**640 478,61 €**

Résultat de la section Fonctionnement : Excédent de 260 001,85 €

Les résultats des deux sections sont *à reporter au budget primitif de 2025*

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le Compte fiscal unique présenté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023/12 du 09/03/2023 : « Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

Monsieur Maire propose au conseil municipal, dans un contexte fiscal tendu pour tous les Français de maintenir les taux d'imposition 2024 sans aucune augmentation soit :

- taxe d'habitation sur résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,92 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,63 %

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de laisser les taux inchangés.

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 qui s'équilibre ainsi :

Section fonctionnement : ..... 578 731,55 €

Section Investissement : ..... 246 598,95 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2025.

INFORMATIONS DIVERSES

Animaux : Merci aux propriétaires de faire le nécessaire et de ne pas laisser les chiens sans surveillance.

Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas divaguer sur le domaine public et sur les propriétés privées.

Horaires de tonte et autres travaux bruyants :

Jours ouvrables	**8 h 30 – 12 h**	**14 h – 19 h 30**
Samedi	**9 h – 12 h**	**14 h – 19 h**
Dimanche	**10 h 12 h**	

Chasse aux œufs de Pâques : organisée par l'association « les amis de l'école », elle aura lieu le samedi 26 avril, de 14 h 30 à 16 h 30, sur le site du City-Park, au centre-ville, en face de la mairie.

Fête des écoles 2025 : vendredi 27 juin en fin d'après-midi, buvette, petite restauration, spectacle et animation dans la cour de l'école. Les enfants vous y attendent avec impatience (toute la population est invitée). Organisation assurée par l'association « les amis de l'école ».

Ecole, rentrée septembre 2025 : les parents des nouveaux enfants scolarisés à partir de la rentrée de septembre peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie. Pièces à fournir : Livret de famille, justificatif de domicile et carnet de santé.

Dimanche 25 mai 2025 : Cérémonie du Mémorial Day au cimetière Américain. Toute la population est la bienvenue pour cette belle commémoration. M. Le Maire prononcera le discours d'ouverture.

Eclairage public : en période estivale et afin de permettre aux enfants de regagner leur domicile en sécurité, l'éclairage restera fonctionnel jusque 22 h 30 (au lieu de 22 h) dans les rues principales du village. (Pour rappel, fermeture de l'aire de jeux à 22 h00).

La borne de recharge pour voitures électriques a été récemment vandalisée, des câbles ont été volés, probablement pour récupérer le cuivre. Le prestataire doit prochainement intervenir pour réparer. Soyez vigilant et signaler tous faits suspects immédiatement au maire 06 27 22 07 54.

Gardiennes agréées : Nous sommes régulièrement sollicités par des familles et nous manquons de gardiennes agréées sur Dinozé. Si vous êtes intéressée, contactez le maire pour de plus amples renseignements.

